



La ségrégation scolaire en Belgique francophone : que disent les acteurs du système éducatif des mesures visant à la réduire?

Renaud Calvo Gil, Mélanie Ferrara, Nathanaël Friant

► To cite this version:

Renaud Calvo Gil, Mélanie Ferrara, Nathanaël Friant. La ségrégation scolaire en Belgique francophone : que disent les acteurs du système éducatif des mesures visant à la réduire?. 2017. hal-01509826v1

HAL Id: hal-01509826

<https://hal.science/hal-01509826v1>

Preprint submitted on 18 Apr 2017 (v1), last revised 29 Jun 2017 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La ségrégation scolaire en Belgique francophone : que disent les acteurs du système éducatif des mesures visant à la réduire? Préprint déposé sur HAL (v1), puis soumis à JIMIS

Renaud Calvo Gil¹, Mélanie Ferrara¹, Nathanaël Friant¹

¹Institut d'Administration Scolaire, Université de Mons

*Correspondance : renaud.calvogil@umons.ac.be

Résumé

Cet article présente les résultats d'une recherche visant à mettre en évidence les différentes positions tenues par les acteurs du monde éducatif belge francophone vis-à-vis de la ségrégation scolaire et des récentes réformes visant à la combattre. Les analyses lexicométriques à l'aide d'IRaMuTeQ sur un corpus constitué de textes de la presse écrite et de publications de diverses associations gravitant autour de l'école mettent en évidence les différents mondes lexicaux en présence et nous permettent d'examiner les rapprochements ou les distances entre prises de position ou entre différents types d'acteurs. Nos résultats montrent notamment que les parents, ou tout du moins une partie d'entre eux, sont maintenant des acteurs bien informés et capables de peser sur des décisions politiques. Ils mettent ainsi en place dans les médias une argumentation centrée de façon prépondérante sur la liberté de choix de l'école et mettant en avant leurs inquiétudes afin de s'opposer aux réformes proposées, sans toutefois jamais s'opposer à l'idée de mixité sociale, tout comme le font les acteurs politiques en insistant sur la technicité des mesures prises. Les chercheurs jouent un autre rôle, qui se veut objectif, de démonstration et d'explication des défauts du système, et présentent des arguments en faveur de la mixité sociale et des réformes. Ces résultats et la méthode qui a permis de les obtenir sont enfin discutés.

Mots-Clés

Ségrégation scolaire ; mixité sociale ; analyse de presse ; IRaMuTeQ ; Méthode Reinert ; Analyse des correspondances ; enseignement secondaire belge francophone

I INTRODUCTION

C'est un fait aujourd'hui incontestable, le système éducatif en Belgique francophone est caractérisé par une forte ségrégation scolaire (Demeuse et Baye, 2008b) . Celle-ci n'est pas sans conséquence car ce système est de ce fait aussi marqué par une grande variance de résultats et une forte corrélation de ceux-ci avec l'origine socio-économique des élèves (Demeuse et Baye, 2008b; Monseur et Crahay, 2008). Pourtant, depuis plusieurs années, et sous l'impulsion des enquêtes PISA ¹, des réformes politiques visant une plus grande mixité sociale ont été introduites (Delvaux et Maroy, 2009; Lafontaine et Baye, 2012) ² . Toutefois, celles-ci n'ont pas connu un grand succès d'opinion publique et elles ont été largement contestées, conduisant pour certaines

1. Programme International pour le Suivi des Acquis des Elèves

2. La dernière en date étant le Décret du 18 mars 2010 "modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, en ce qui concerne les inscriptions en première année du secondaire", consultable à l'adresse http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/35310_000.pdf

à leur modification, pour d'autres à leur suppression. Dans une société où l'éducation se donne pour mission de donner à tous « des chances égales de réalisation sociale » (décret définissant les missions de l'enseignement, 1997), cette situation peut paraître contradictoire.

Dès lors, il paraît intéressant de chercher à comprendre pourquoi certains acteurs du monde éducatif en Belgique francophone se sont prononcés contre des réformes voulant instaurer plus de mixité sociale à l'école. Le but de cette recherche est donc de faire la synthèse des différentes positions tenues par l'ensemble des acteurs du monde éducatif, de comprendre leur motivation et de présenter leurs arguments. Connaissant l'importance de l'adhésion des acteurs pour la réussite de réformes éducatives (CNESCO, 2015; Dupriez, 2015), ce travail pourrait mener, à terme, à un meilleur dialogue entre les différents acteurs impliqués et ainsi favoriser l'émergence de politiques en faveur d'une meilleure équité éducative. Nous chercherons donc à répondre aux questions suivantes : quels types d'acteurs se sont prononcés contre les mesures visant à réduire les ségrégations et pourquoi ? Quels autres se sont prononcés pour et pourquoi ? Quelles ont été les relations entre ceux-ci et quel a été le rôle de chacun vis-à-vis des réformes éducatives entreprises ?

Ce type de questions renvoie particulièrement à des questions de contextualisation telles que développées par Pierre Bourdieu (Lebaron et Roux, 2014). Il s'agit en effet de représenter la structure d'un monde social se cristallisant autour de la question de la mixité sociale à l'école et des dispositifs mis en place pour la favoriser. Pour ce faire, nous disposons de deux outils particulièrement utiles. D'une part, la disponibilité en ligne d'articles de presse écrite (et particulièrement des articles discutant de la mixité sociale). D'autre part, le développement et la diffusion des techniques d'analyse lexicométrique, outillées ici par le logiciel libre IRaMuTeQ (Ratinaud et Marchand, 2012). Notre article s'insère donc par son caractère appliqué dans ce numéro spécial sur la contextualisation numérique, illustrant l'application des méthodes déjà bien établies, mais facilitées par les développements informatiques telles que la mise à disposition libre d'IRaMuTeQ, facilitant l'application de ces méthodes, et la présence massive de la presse en ligne, permettant de travailler sur d'importants corpus de textes déjà numérisés.

Nous commençons donc par un récapitulatif de la situation en Belgique francophone vis-à-vis de la ségrégation scolaire et de ses effets. Ensuite, un bref historique des récentes tentatives de réformes est exposé, suivi de la présentation des particularités de l'analyse de presse et des associations ayant servi la constitution de notre corpus. Après avoir explicité la méthodologie de notre travail, nous présentons les résultats obtenus, tout en commentant ce qui peut en être dégagé.

II LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE EN BELGIQUE FRANCOPHONE

2.1 Importance, causes et effets de cette ségrégation

On pourrait penser que l'intérêt pour l'équité des systèmes éducatifs, et donc en même temps concernant la ségrégation scolaire, est né très récemment. Et ce ne serait pas complètement faux puisque, avant la deuxième guerre mondiale, cet état de fait n'était pas contesté (Dumay et al., 2010). Ce n'est qu'après cette période qu'a commencé à naître l'idée d'une « école pour tous ». Dès lors, dans les années 60 déjà, certains travaux ont mis en évidence que tous les enfants n'étaient pas égaux face à l'école (Bourdieu et Passeron, 1964). Pourtant, ce n'est réellement que depuis les années 2000 que ce sujet a connu une grande notoriété en Belgique francophone et une explosion du nombre de recherches. Cette évolution est sans doute, au moins en partie,

due aux célèbres enquêtes PISA. Lancées en 2000 par l'OCDE³, elles ont bénéficié d'un traitement médiatique auquel d'autres enquêtes nationales ou internationales n'avaient pas eu droit jusque-là (Cattonar et al., 2009; Lafontaine et Baye, 2012; Maroy, 2004; Maroy et Mangez, 2008).

- 5 Ces enquêtes (OCDE, 2004), et les recherches qui ont été menées à leur suite (Demeuse et Baye, 2008b; Dumay et al., 2010; Lafontaine et Monseur, 2011; Littré et al., 2009; Monseur et Crahay, 2008), ont pu mettre en lumière de nombreux résultats remarquables concernant l'équité (et l'efficacité) du système éducatif en Belgique francophone.

10 Ainsi, la particularité de ses structures éducatives, comme l'orientation précoce des élèves dans des filières d'enseignement distinctes au détriment d'un long tronc commun, la liberté du choix de l'école par les parents et le fort taux de redoublement, apparaissent comme autant d'éléments favorisant l'émergence d'une forte ségrégation scolaire (Demeuse et Baye, 2008b; Lafontaine et Monseur, 2011). A ce titre, Demeuse et Baye (2008b) constatent qu'en Belgique francophone le pourcentage d'élèves qu'il faudrait déplacer d'un établissement scolaire à un autre pour obtenir
15 une répartition homogène de la population scolaire (en fonction de leurs résultats) est l'un des plus importants de la zone OCDE.

En plus de ses structures éducatives, la ségrégation scolaire en Belgique francophone est également accentuée par les actions des écoles et des parents, respectivement à la recherche des « bons » élèves et des « bonnes écoles » (Delvaux, 2006; Felouzis et al., 2013) ainsi que par
20 l'existence d'une ségrégation urbaine dans certains espaces locaux (Delvaux et Serhadlioglu, 2014).

Cette ségrégation ou, autrement dit, cette tendance au regroupement d'élèves académiquement, socio-économiquement et culturellement proches, constitue un frein au principe de l'égalité des chances. Comme l'ont montré notamment Dumay et al. (2010), l'effet de composition, c'est-à-dire le poids qu'ont les caractéristiques de l'ensemble des élèves d'une classe sur les performances d'un élève en particulier, existe bel et bien. Cela signifie par exemple qu'un même élève a plus de chance d'avoir de meilleurs résultats s'il fréquente un établissement dont la composition est socialement favorisée que l'inverse. Dans un contexte de ségrégation scolaire qui s'exerce en ayant tendance à regrouper dans des mêmes écoles ou filières des élèves aux niveaux académique et socio-économique faibles (Demeuse, 2005; Lafontaine et Monseur, 2011), on observe de manière assez évidente que ces regroupements tendent à pénaliser les élèves défavorisés, à accentuer les écarts de performances entre élèves favorisés et défavorisés et à accentuer la corrélation entre les résultats scolaires et les origines sociales (Duru-Bellat et al., 2004; Monseur et Crahay, 2008).

35 De plus, l'agrégation académique se confondant avec l'agrégation socio-culturelle (Lafontaine et Monseur, 2011), on observe un écart important entre les performances des élèves autochtones et allochtones, au détriment de ces derniers (Demeuse et Baye, 2008b; Lafontaine et Baye, 2012). Cela s'explique par le fait qu'« en raison de la nature des phénomènes migratoires, bon nombre d'immigrés sont de statut socio-économique modeste » (Monseur et Crahay, 2008, p.56). En bref, les élèves allochtones étant généralement défavorisés, ce statut étant corrélé avec
40 le niveau académique, et la ségrégation scolaire les regroupant au sein de mêmes établissements, l'effet de composition agit alors en leur défaveur, réduisant leur chance d'obtenir de meilleurs résultats scolaires. Pourtant, d'après Monseur et Crahay (2008), ce n'est pas tellement le statut d'allochtone qui influence négativement les performances scolaires car si l'on contrôle l'effet

3. Organisation de Coopération et de Développement Economiques

du statut socio-économique, on observe que celui du statut allochtone est négligeable : à statut socio-économique comparable, il n'y aurait pas d'effet du statut d'autochtone ou d'allochtone sur les performances scolaires.

2.2 Historique des tentatives de réformes

5 Quand, dans les années 2000, les enquêtes PISA arrivent et mettent en évidence tous ces défauts du système éducatif belge francophone, le retentissement médiatique est important. « La puissance de PISA, portée par l'efficace stratégie de communication de l'OCDE, fait en sorte qu'il est très difficile, pour les responsables politiques, de passer les résultats de PISA sous silence » (Lafontaine et Baye, 2012, p.97). Même si ces résultats n'ont pas unanimement été acceptés
10 (Cattonar et al., 2009; Mons et Pons, 2013), ces enquêtes ont joué le rôle, en Belgique francophone notamment, d'un « catalyseur de changement » (Lafontaine et Baye, 2012, p.96). On y a en effet vu, dès ce moment, émerger de nouvelles politiques éducatives afin de réduire les inégalités scolaires. Même si certains estiment que cette dynamique avait commencé avec le décret missions de 1997 (Delvaux et Maroy, 2009), elle ne s'est vraiment attaquée aux mécanismes de
15 la ségrégation scolaire qu'à partir des décrets inscription (2007) et mixité (2008), eux-mêmes découlant des constats et pistes qu'avait mis en exergue le Contrat pour l'école (Gouvernement de la Communauté française de Belgique, 2005). Ce dernier, se basant entre autres sur les résultats établis par PISA, avait fixé six objectifs et dix priorités pour l'enseignement en Belgique francophone, dont le fameux « non aux écoles ghettos » qui initie la lutte contre la ségrégation
20 scolaire.

Celle-ci sera traduite par un premier décret, deux ans plus tard, appelé « décret inscriptions ». En Belgique francophone, avant ce décret, il n'y avait quasiment aucune forme de régulation des inscriptions. Cela signifie que chaque parent choisit l'école qu'il préfère pour son enfant et que ce choix lui est garanti tant qu'il reste suffisamment de place dans l'école. Ce système est l'une
25 des caractéristiques des quasi-marchés scolaires et l'un des facteurs de nature à accentuer la ségrégation scolaire (Felouzis et al., 2013). Il a entraîné, en Belgique francophone, l'apparition de listes d'attente dans les écoles très réputées et donc très demandées. Cela signifie que certains parents, mieux informés, pouvaient inscrire leurs enfants dans certains établissements plusieurs années avant leur entrée dans celui-ci. Cet état de fait constituant un frein à la mixité sociale,
30 ce premier décret inscriptions de 2007 a tenté d'y répondre en instaurant une date commune et unique pour tous à partir de laquelle on pouvait s'inscrire dans une école pour l'année scolaire suivante (exception faite en faveur de certaines catégories d'élèves dit « prioritaires »⁴ pouvant s'inscrire avant cette date. Cela implique que les parents ne peuvent plus inscrire leur enfant des années à l'avance dans un établissement et que les inscriptions déjà réalisées sous cette forme
35 ne sont plus valables, le but étant de permettre à tous de choisir son école de manière équitable, à un même moment. L'effet pervers et non prévu de ce changement a été le phénomène des files d'attente. En effet, plusieurs jours avant la date prévue par le décret, des parents se sont mis à faire la file devant certaines écoles, allant jusqu'à passer la nuit dehors, sous des tentes, afin de s'assurer de l'inscription de leur enfant dans l'école de leur choix. Ce phénomène, sa
40 médiatisation et les controverses qu'il a générées ont entraîné l'abandon du décret inscriptions sous cette forme (ainsi qu'un changement de ministre en charge) (Delvaux et Maroy, 2009).

C'est alors que, l'année suivante, toujours dans le but de lutter contre la ségrégation scolaire, a été mis en place un deuxième décret, appelé « décret mixité sociale ». Celui-ci garde l'idée

4. Freres et soeurs, enfants de personnel, élèves venant d'écoles primaires « adossées » à l'établissement secondaire, d'internats associés ou de classes d'immersion linguistique (Delvaux et Maroy, 2009)

d'une date commune d'inscription mais, pour éviter les files devant les écoles, rompt avec le principe de « premier arrivé, premier inscrit ». En cas de demande supérieure à l'offre, les inscriptions sont classées par un procédé mêlant le tirage au sort à deux critères : la proximité et le fait de provenir d'une école primaire au public plus défavorisé que celui de l'école secondaire (Delvaux et Maroy, 2009). En plus d'une large contestation, le ministre doit alors faire face au problème des inscriptions multiples. En effet, rien n'interdisant les parents à faire la démarche de demande d'inscription auprès de plusieurs écoles, certains vont en faire le plus possible afin de s'assurer d'obtenir au moins une école qu'ils jugent de qualité. Face à l'impossibilité de gérer ce phénomène et à une contestation importante et organisée, ce décret est lui aussi abandonné.

Pour autant, la volonté politique de lutter contre la ségrégation scolaire n'est pas enterrée avec ce décret mixité. Elle trouve dès lors sa place dans une nouvelle formule du décret inscriptions, ancrée à l'intérieur du décret missions. Dans cette nouvelle formule, le décret « vise une organisation équitable transparente et simple des inscriptions en première année commune de l'enseignement secondaire. Il doit faciliter la mobilité sociale, même s'il ne peut prétendre, à lui seul, résoudre ou bouleverser les stratifications urbaines, économiques, sociales. Il veille à respecter [...] la liberté des parents et l'autonomie des acteurs et partenaires de l'école » (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2016). Concrètement, il conserve l'idée du formulaire unique d'inscription en imposant un nombre limité de choix d'école (dix au maximum), il stipule différentes phases précises dans les modalités d'inscriptions ainsi que leur déroulement afin qu'elles puissent être gérées efficacement et de manière transparente par une commission créée à cet effet, la CIRI⁵, il conserve une priorité donnée aux élèves ISEF⁶ (ainsi qu'à d'autres catégories d'élèves comme les enfants des membres du personnel, les frères ou sœurs d'un élève déjà inscrit, les élèves d'une école primaire « adossée » à l'école secondaire demandée, ...) et établit des critères objectifs pour départager les élèves qui se seraient inscrits dans un établissement complet, la CIRI étant chargée de gérer les conflits. Bien que ce décret soit continuellement mis à jour et modifié, il n'a pas subi de changements profonds ni d'abandon partiel depuis son instauration en 2010.

2.3 Intérêt de la recherche via l'analyse de presse

L'historique présenté ci-dessus met une chose particulière en évidence : la réussite de réformes de politiques éducatives tient à plus de choses qu'à leur seul intérêt pour le bien commun. Comme nous l'avons décrit, ces deux décrets, en plus de présenter des failles dans leur conception rendant compliquée, voire impossible, leur application, ont subi des contestations organisées et soutenues médiatiquement qui ont finalement eu raison d'eux. On observe donc que, pour qu'une réforme éducative soit acceptée, il faut aussi qu'elle soit partagée par le plus grand nombre possible d'acteurs qu'elle affecte (CNETCO, 2015; Dupriez, 2015; Lessard et Carpentier, 2015).

Dans ce cadre, il semble pertinent de réaliser une recherche ayant pour but de mettre en évidence les différentes positions tenues par l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation vis-à-vis de la ségrégation scolaire en Belgique francophone. Quelles sont les particularités de ce système éducatif qui font qu'une partie non négligeable des acteurs qui le composent se sont opposés à une volonté de réduire la ségrégation scolaire ? Quels types d'acteurs sont concernés et quels ont été leurs arguments pour défendre cette position ? Qu'en pensent les défenseurs des décrets et comment argumentent-ils ? Les réponses à ces questions devraient permettre une meilleure

5. Commission Interréseaux des Inscriptions

6. Élève provenant d'une école ou d'une implantation d'enseignement fondamental ou primaire moins favorisée

compréhension des phénomènes en action, ce qui pourrait amener, à terme, à « une démarche de dialogue, de communication et de coopération en direction des parents » car « sur le long terme, une politique de mixité sociale ne fonctionne que si les parents y adhèrent » (CNESCO, 2015; Dupriez, 2015, p.4).

5 Pour réaliser ce travail de mise au jour des opinions de différents acteurs, nous passons, comme d'autres chercheurs (Cattonar et al., 2009; Delvaux et Maroy, 2009; Ferrara et Friant, 2015b; Marty et al., 2013) par l'analyse de textes issus de la presse écrite. Pourtant, comme le soulignent Fallery et Rodhain (2007), ce type de recherches pose la question du lien entre la réalité et le langage (écrit). « Dans une analyse lexicale, on s'intéresse aux univers lexicaux (Reinert, 10 2008), on considère donc que le langage sert à représenter « la » réalité, ou que la parole reflète la pensée : pensée et paroles ne font que rendre présent un Réel » (Fallery et Rodhain, 2007, p.4). Bien que d'un point de vue théorique, ce lien puisse être sujet à discussions, il n'est pas abordé par l'analyse lexicale. Celle-ci considère donc le langage comme une articulation de plusieurs niveaux de représentations « pour permettre de représenter « sans ambiguïté » une réalité 15 préexistante : on peut parler d'une approche positiviste du rapport entre langage et réalité » (idem).

Dès lors, en appliquant des analyses lexicométriques à ce type de corpus, outillées, dans notre cas, par IRaMuTeQ, ils permettent de mettre en évidence la divergence ou la cohérence des propos d'acteurs issus de mondes différents car « la méthode repose sur l'idée [...] que les 20 cadres se manifestent d'abord dans le lexique par l'usage et/ou l'omission de mots spécifiques [et] que les termes constituant le lexique spécifique d'un cadre seront employés ensemble, et ce de manière statistiquement significative » (Marty et al., 2013, p.51). En clair, cela signifie que, dans un corpus « large », le traitement effectué par le logiciel, qui s'attarde aux cooccurrences de mots, fera ressortir des ensembles de termes spécifiques associés à des « cadres » spécifiques, 25 ce qui devrait permettre de faire la lumière sur les positions tenues par les différents acteurs, du monde éducatif dans notre cas.

2.4 Elargissement de l'analyse aux publications d'associations

Toutefois, la particularité des caractéristiques de la presse écrite nous incite à élargir notre corpus à d'autres contenus. En effet, ce type de médias, contrairement à ce que l'on pourrait penser 30 et du fait de mécanismes qui lui sont propres, a tendance à réduire la diversité des points de vue, des sujets et des enjeux traités, à exclure la prise en compte des « dominés » (minorité culturelle, population défavorisée) et à transformer les faits pour les mettre en scène (Bourdieu et Passeron, 1964; Pons, 2014). De ce fait, le corpus est élargi aux productions écrites de différentes associations gravitant autour de l'école.

35 Comme Cattonar et al. (2009), notre connaissance du terrain de l'enseignement en Belgique francophone nous a permis de sélectionner des associations représentatives des différentes tendances et différents groupes d'acteurs du monde éducatif. Il est important de noter que ce système est caractérisé par une opposition historique entre plusieurs réseaux d'enseignement. L'un est dit « officiel » et dépend exclusivement des pouvoirs publics. Il s'agit des écoles organisées par le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, les pouvoirs provinciaux ou commu- 40 naux. L'autre est dit « libre », parfois associé à de l'enseignement privé (Demeuse et Baye, 2008b), bien qu'il soit régi par un certain nombre de règles communes à l'enseignement officiel et financé en majeure partie par l'argent public. Il est constitué en majorité d'établissements « confessionnels », le plus souvent liés à la religion catholique. Depuis l'indépendance 45 de la Belgique, ces deux réseaux ont connu des oppositions de différents ordres en fonction

des époques (Demeuse, 2005) (Demeuse, 2005) et des tensions existent toujours entre les acteurs partisans de l'un ou l'autre réseau. La liste détaillée des associations retenues (annexe 1) a donc été constituée avec comme considération première la nécessité de représenter l'éventail le plus large de positions au vu de ces caractéristiques du système belge francophone, mais aussi d'acteurs (parent, directeur, enseignant).

III MÉTHODE

3.1 Constitution et nettoyage du corpus

Nous avons dénombré 117 articles de presse publiés entre 1995 et 2015 liés à la thématique de la ségrégation scolaire dans les archives de La Libre Belgique et du Soir et 90 articles sur les sites des associations. Ces 207 articles, soit un ensemble de quelques 7688 formes réparties en 190 343 occurrences, constituent notre corpus.

La deuxième étape de ce travail a été le « nettoyage » du corpus. Le fait de travailler avec IRaMuTeQ et la volonté de vouloir observer les positions des différents acteurs a en effet nécessité quelques « modifications » du corpus de base. L'utilisation d'IRaMuTeQ nécessite également un formatage spécifique du corpus à traiter. C'est pourquoi le premier temps de notre analyse a été de définir les variables et modalités inhérentes à chaque section de texte analysée. Plus concrètement, le corpus a été découpé en sections de textes chacune rattachée à un acteur identifié dans la section (enseignant, directeur, politique de la majorité ou de l'opposition, élève, parent, chercheur ou syndicat) ou non (la modalité « journaliste » désignant alors une personne rapportant des faits). Chaque section a également été rattachée à une date (l'année et le mois de publication de l'écrit) ainsi qu'à une position (pour, contre ou neutre) de l'acteur vis-à-vis de la mixité sociale. Sur ce dernier point, nous avons pu remarquer qu'aucun acteur ne se prononce frontalement contre la mixité sociale. La position « contre » signifie donc majoritairement « contre les décrets régulant les inscriptions » plutôt que contre la mixité sociale. Ce résultat est déjà notable en soi : personne ne se positionne contre l'idée de mixité sociale. Mais certains se positionnent contre l'idée de mettre en place des mesures visant à réduire la ségrégation.

3.2 Analyses pratiquées

Sur ce corpus nettoyé, deux analyses lexicométriques outillées avec le logiciel IRaMuTeQ ont été réalisées. Elles s'effectuent toutes les deux sur des sections de textes et y mesurent des cooccurrences de formes. Ces dernières sont lemmatisées, c'est-à-dire regroupées quand elles désignent un même objet. Le logiciel permet également de ne travailler que sur certains types de formes. Pour nos analyses, les formes actives ont été conservées (verbes, noms, adjectifs et adverbes) et les formes supplémentaires non considérées (déterminants, conjonctions, ...).

La première analyse, la Classification Hiérarchique Descendante (CHD) permet de regrouper dans des mêmes classes des mots faisant référence au même monde lexical (Reinert, 1983). Son fonctionnement « consiste à découper le texte étudié en segments de longueur comparable [...] et à étudier la variation des distributions des mots pleins dans ces segments [...] ». Ce modèle simplifié de représentation statistique d'un discours suffit à mettre en évidence, du moins dans l'analyse de certains corpus, une tendance du vocabulaire à se distribuer dans des mondes lexicaux stabilisés » (Reinert, 2008, p.982). Ainsi, la CHD permet de regrouper dans des mêmes classes, ou mondes lexicaux, les formes spécifiques du corpus et d'ainsi donner une vision globale du corpus au chercheur sans que celle-ci soit biaisée a priori par ses propres sensibilités ou préconceptions. Cela ne revient cependant pas à éliminer toute la subjectivité du chercheur, car l'interprétation de cette première vision globale peut ensuite être nuancée par la connaissance

qu'a le chercheur de son corpus ainsi que par sa sensibilité théorique et expérimentielle (Paillé et Mucchielli, 2012).

La seconde, l'Analyse Factorielle de Correspondances permet de situer différents groupes de mots dans un système de coordonnées à deux dimensions, ce qui met en évidence les distances ou les rapprochements qui peuvent exister entre ces groupes (Salone, 2013). Dans cette deuxième analyse, les groupes de mots sont constitués différemment de ceux de la CHD. Les formes regroupées ici ne font donc pas forcément partie du même monde lexical. La première AFC est réalisée en tenant compte de la séparation des segments de textes en fonction de la variable « position » en trois modalités (pour, contre ou neutre) alors que la seconde est faite en fonction de la deuxième variable « acteur » et de toutes ses modalités à l'exception de « journaliste » (non voulu par notre recherche), « syndicat » et « élèves » (trop peu représentés dans le corpus).

IV ANALYSES ET RÉSULTATS

4.1 Chronologie des publications

Alors que le corpus est constitué de textes parus sur une période de 20 ans, entre 1995 et 2015, une forte concentration de productions écrites sur une période de trois ans est observable, entre 2007 et 2009, correspondant à la mise en place des décrets inscriptions et mixité (figure 1). En effet, plus de 50 % des textes recueillis s'étalent sur cette seule période. Alors que le but premier de cette étude n'était pas forcément l'analyse des positions vis-à-vis de ces décrets, nous constatons que ceux-ci ont occupé une grande part de l'intérêt médiatique, et donc sociétal, vis-à-vis du thème de la ségrégation scolaire. Ceci illustre l'importance attachée à la liberté, constitutionnelle, du choix de l'école par les parents en Belgique francophone (Maroy, 2006), qui a été pour la première fois quelque peu « attaquée » par ces décrets.

4.2 La classification hiérarchique descendante

La première analyse réalisée avec IRaMuTeQ, la CHD, qui permet donc de regrouper les formes spécifiques du corpus dans des classes représentant des mondes lexicaux, a permis de classer 81,86 % de nos segments de texte en 4 classes (figure 2).

— Classe 1 (44,7 % des segments classés) : le monde scolaire.

Cette classe, la plus importante en terme de segments classés, semble regrouper des formes qui font directement référence à la vie en classe (« enseignant », « classe », « scolaire », « formation », « apprentissage », « travailler », « élève », ...) mais semble aussi y adjoindre des formes mettant en évidence les difficultés ou tensions relatives à l'existence d'une forte ségrégation scolaire en Belgique francophone (« social », « moyenfin » remplaçant les vocables associés aux « moyens financiers ou humains », « discriminationpositive », « culturel », « difficulté », « public », « encadrement », ...). On note aussi que cette classe est liée par IRaMuTeQ à la classe 4, celle du monde des chercheurs.

— Classe 2 (10,3 % des segments classés) : le monde politique.

Cette classe regroupe l'ensemble des formes faisant référence au monde politique. On y trouve les termes « cdh », « mr » et « ps » qui sont les acronymes de trois des principaux partis politiques en Belgique francophone. Avec ceux-ci, on observe aussi la présence de termes spécifiques à ce monde (« parlement », « ministre », ...) ainsi que ceux de personnalités politiques très représentées dans notre corpus (« Bertieaux », « Arena », « Milquet », ...).

- Classe 3 (33,6 % des segments classés) : le monde des décrets.

Ici, on retrouve un ensemble de termes qui font directement référence au fonctionnement des décrets inscriptions et mixité (« inscription », « liste », « critère », « école », « choix », « ciri », ...). Il est de ce fait assez logique que cette classe de mots soit rattachée au monde politique puisqu'il est l'instigateur de ces décrets. On retrouve aussi des formes qui font référence à certaines tensions liées à la mise en place de ces décrets (« place », « disponible », « inscsmult » pour inscription multiple, « filer » pour file, ...). On ne sera donc pas surpris de trouver en haut de la liste, ce qui montre son importance, la forme « parent », quand on sait la place qu'une partie d'entre eux ont eue, notamment à travers l'association ELEVeS, dans la contestation de ces décrets.

- Classe 4 (11,4 % des segments classés) : le monde de la recherche.

Assez clairement, on observe que cette classe fait référence au travail des chercheurs avec des formes comme « enquetepisa », « résultat », « étude », « facteur », « test », etc. On remarque que c'est ici qu'apparaissent deux termes importants dans le cadre de notre travail : « inégalitéscolaire » et « inégalité ». On note aussi, à ce stade, que n'apparaît dans aucune classe la forme qui a été le point de départ de notre recherche : « ségrégation ».

L'absence de formes faisant directement référence aux mots « ségrégation scolaire » dans ces quatre classes n'est pas forcément inquiétante. Celle-ci peut être liée à un problème de « lisibilité du corpus » d'après Fallery et Rodhain (2007). Ceux-ci invitent donc à la vigilance au moment de l'analyse car « il est classique qu'un terme trop fréquent, ne présentant donc pas de cooccurrences particulières, ne soit pas distribué dans une classe particulière ; c'est alors la source d'une erreur d'interprétation qui amène l'analyse à considérer ce terme comme non significatif pour les sujets, alors qu'il n'est que non spécifique » (p. 12). Bien qu'il soit évident que les termes « ségrégation scolaire » sont importants dans cette recherche, cette remarque invite à rester prudent vis-à-vis de l'absence d'autres termes dans la CHD et à tenir compte aussi de la connaissance du chercheur de son corpus.

Une projection des différentes variables et modalités permet de mieux se rendre compte de la contribution de chaque acteur et de chaque position aux classes décrites ci-dessus (Marchand, 2014). Les figures 3 et 4 illustrent ainsi l'écart à l'effectif théorique (distance du khi-carré) de chacune des catégories d'acteurs dans chaque classe obtenue par la CHD.

Comme prévu par notre première description de la CHD, on observe que la classe 2 doit massivement sa contribution aux acteurs politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition (figure 3). Pourtant, bien que ces deux acteurs aient des contributions comparables à la classe, c'est la position contre qui y domine (figure 4). Ceci pourrait éventuellement s'expliquer, à la lecture du corpus, par le fait qu'une partie des politiques de la majorité ont parfois été contre les décrets qu'ils avaient votés. Les tensions liées à ceux-ci ayant été importantes et la proximité de certains partis avec certains parents ou réseaux d'enseignement ont, en effet, peut-être, parfois poussé certains politiques de la majorité à critiquer leur propre décret. L'absence de termes spécifiques à la position pour dans cette classe, propre au traitement effectué par IRaMuTeQ, explique aussi cette prédominance du contre.

De manière également logique, on observe que la classe 4 doit sa présence presque exclusivement aux contributions des chercheurs (figure 3) et, cette fois, on retrouve la position attendue de ceux-ci : la neutralité (figure 4). Ceci est bien évidemment dépendant du codage effectué mais les termes présents dans la classe, et une lecture plus approfondie du corpus, confirment effectivement que les chercheurs sont plutôt neutres vis-à-vis des décrets ou de la mixité sociale dans leur discours. Leur travail consistant à analyser et à mettre en évidence les résultats de

leurs analyses, cette conclusion paraît assez évidente. Il est en effet assez rare de voir un chercheur « s'engager » en faveur ou en défaveur de l'une ou l'autre proposition de réformes. Leur rôle est plutôt à chaque fois d'expliquer ou de montrer l'influence des différents paramètres en présence.

5 Alors que la classe 1 n'est pas spécifiquement rattachée à un type d'acteur en particulier (figure 3), elle regroupe de manière plus importante des termes spécifiques à la position pour (figure 4). Ceci indique qu'il existe des acteurs de tous types (directeur, enseignant, politique, ...) qui sont favorables aux décrets et à la mixité sociale ou plutôt qu'aucun n'est plus représentatif de cette position que les autres. Cette lecture permet d'affiner l'analyse de cette classe qui regroupe
10 donc significativement des éléments spécifiques au discours lié à la position pour. Ceci explique donc mieux pourquoi on y retrouve les formes faisant référence aux moyens financiers, à la discrimination positive et à l'encadrement différencié, qui sont autant d'éléments importants en Belgique francophone dans la lutte contre la ségrégation scolaire et ses effets (Friant et al., 2008). Le lien entre la classe 4 (monde de la recherche) et la classe 1 (monde scolaire) tend
15 donc à indiquer la proximité entre les difficultés vécues en classe du fait d'une forte ségrégation scolaire et le travail réalisé par les chercheurs mettant en évidence ces réalités et leurs causes et conséquences. Comme nous l'avons dit, dès les années 60, les chercheurs se sont intéressés aux inégalités scolaires et à l'influence des ségrégations et des caractéristiques propres des élèves (culturelle, économique, ethnique, ...) sur leurs résultats et leur chance de réussite. La classe 4
20 contient d'ailleurs les formes « inégalitéscolaire » et « inégalité ». Bien que les chercheurs ne vivent pas directement ces situations, ils sont à la base de la mise en évidence de ces défauts des systèmes éducatifs et c'est sans doute ce qui explique cette liaison entre les classes 1 et 4.

Enfin, comme le confirme la figure 3, on observe que la classe 3, faisant référence aux décrets et aux tensions qu'ils ont générées, est fortement alimentée par les parents. La figure 4 permet
25 de préciser qu'il s'agit d'ailleurs de ceux étant contre les décrets, comme le laissait penser notre analyse de ce monde lexical. Ceci met clairement en évidence le rôle prépondérant qu'ont eu une partie des parents dans la réception de ces décrets. Une analyse plus approfondie de leurs contributions indique en effet que ceux-ci ont été capables de s'organiser et d'avoir un impact médiatique et, donc, une réelle influence sur la manière dont les décrets ont été perçus par
30 l'opinion publique. Les files devant les écoles, la création d'une association (ELEVeS), la mise en place d'une pétition et le recours intenté en cour constitutionnelle indiquent qu'on a affaire à un groupe d'acteurs décidés, informés et capables de faire valoir leur opinion. Le fait que cette classe 3, regroupant des termes propres aux décrets, contienne cette forme « parent » indique également que ceux considérés ici sont bien au fait du fonctionnement technique des décrets
35 et que leurs inquiétudes (ne pas trouver une école répondant à leurs attentes pour leur enfant, faire la file devant les écoles, ...) ou leur opposition aux décrets ne se basent pas simplement sur des jugements populaires irréfléchis mais bien sur une connaissance sérieuse des décrets et des lois. Ce constat vient donc appuyer la conclusion de Ferrara et Friant (2015a) qui avaient mis en évidence que le débat autour de réformes scolaires était passé d'un débat idéologique
40 dans les années 70 à un débat technique en 2005, illustrant une meilleure maîtrise de l'appareil juridique par les acteurs que sont les parents. Il faut toutefois nuancer cette conclusion par le fait que les parents évoqués dans cette classe ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble des parents en Belgique francophone mais seulement de ceux s'étant opposés publiquement et de manière organisée aux décrets régulant la liberté du choix de l'école. On note d'ailleurs que
45 la classe 3 contient la forme « brabantwallon », une des provinces de Belgique où les tensions liées aux décrets avaient été plus vives, ce qui confirme qu'on a affaire ici à une fraction de l'ensemble des parents.

4.3 L'analyse factorielle des correspondances sur la variable "position"

La deuxième analyse, l'AFC selon la variable « position », a pour but de montrer les distances et les rapprochements entre les segments de textes associés aux modalités « pour », « contre » et « neutre ». Elle fait apparaître trois classes distinctes de mots (figure 5). Il est intéressant de constater qu'il n'y a presque pas de superposition entre celles-ci, indiquant donc un discours assez différencié et homogène des acteurs selon leur position.

Sur l'axe des abscisses, la position « contre » s'oppose à la « neutre » selon le facteur 1. Dans les abscisses les plus négatives (position contre), on retrouve un groupe de mots plus éloigné des autres. Ainsi, l'association ELEVeS, Mme Bertieaux et les mots « annulation », « avocat », « cour », « constitutionnel », « mr » et « suspension » semblent représenter la tendance la plus contre les décrets inscriptions et mixité. Ce groupe de mots fait donc référence aux actions juridiques entreprises contre les décrets par l'association de parents, ce de quoi semblent être assez proches les membres du Mouvement Réformateur (MR, parti d'ancrage libéral) et sa chef de file pour l'enseignement, Mme Bertieaux. Dans les abscisses les plus positives, on retrouve les termes associés aux acteurs présentant une position neutre. On retrouve ici les termes « ulb », « fondation », « baudouin », « ucl », « girsef »⁷, « score » qui font référence au monde des chercheurs, à qui sont associés Etienne Michel, le secrétaire général du SeGEC. Il semble donc que le facteur 1 fasse évoluer, des abscisses négatives vers les positives, un discours normatif vers un discours plutôt académique.

Sur l'axe des ordonnées, on voit la position « pour » s'opposer aux deux autres selon le facteur 2. Les ordonnées les plus positives de cette catégorie font apparaître les mots « polytechnique », « patron », « discours », « libéralisme », « bassinscolaire » et « inégalitéscolaire ». On y retrouve une partie du discours de l'APED, franchement opposée au libéralisme (et aux patrons) ainsi que quelques idées d'alternatives visant à combattre la ségrégation scolaire comme le tronc commun polytechnique et les bassins scolaires. Le facteur 2 semble donc faire passer le discours d'un caractère d'idéologie politique en faveur de la mixité sociale (ordonnées positives) à un discours qui lui n'en contient pas (d'idéologie politique) car les termes opposés à la position « pour » selon l'axe vertical sont très étendus et donc non homogènes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que, ce qui pourrait s'opposer à un discours idéologique pour la mixité sociale serait un discours qui soit contre cette mixité. Or, aucun acteur ne produit de discours s'opposant de manière frontale à l'idée de mixité.

Il est remarquable d'observer qu'en abscisses positives se trouve associé au monde des chercheurs Etienne Michel, secrétaire général du SeGEC, qui représente les intérêts de son réseau d'enseignement. Nous voyons ici la trace d'un discours très bien argumenté de la part de cet acteur du système éducatif, qui peut s'appuyer sur un solide service d'étude et qui produit un discours présentant toutes les caractéristiques formelles de la neutralité propre au monde de la recherche.

4.4 L'analyse factorielle des correspondances sur la variable "acteur"

La troisième et dernière analyse, l'AFC selon les différents types d'acteurs, ayant pour but de mettre en évidence les rapprochements ou les distances entre ceux-ci, fait apparaître des classes moins distinctes que précédemment (figure 6).

7. L'ULB et l'UCL sont deux universités belges francophones ; le GIRSEF est un groupe de recherche en éducation au sein de l'UCL ; la Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante ayant financé notamment une série de rapports sur les performances des élèves issus de l'immigration en Belgique francophone, rapports réalisés par l'équipe de Dirk Jacobs, de l'ULB ; Bernard Delvaux est chercheur en éducation au GIRSEF

Selon le facteur 1, les chercheurs en éducation s'opposent aux autres acteurs représentés (sur la teneur de leurs discours). Ceux-ci semblent tenir un discours cohérent puisque la classe n'est pas dispersée. Ce facteur va d'un discours très normatif en abscisse négative (« parlementaire », « communal », « député », « loi ») à un discours lié au monde de la recherche (discours académique) en abscisse positive (« girsef », « jacobs », « delvaux », « variable », « population », « ethnique »).

Le facteur 2 exprime le degré de politisation du discours. On part d'un discours exclusivement politique en ordonnée négative (« législature », « parlement », « mr », « bertieaux ») qui laisse place en ordonnée positive à un discours plutôt lié au fonctionnement des décrets et à leur crainte ou opposition (« ufapec », « asbleleves », « pluie », « peur », « ciri », « ise »). On observe ainsi un discours plutôt normatif des parents, des enseignants, des directeurs, des politiques de l'opposition et des politiques de la majorité (tous à gauche sur le facteur 1). Mais leurs discours diffèrent par rapport au degré de politisation, les parents se situant en ordonnée positive (fonctionnement des décrets et craintes) tandis que les politiques se situent en ordonnée négative (discours politique).

Alors que la première AFC avait rapproché les politiques de l'opposition et une partie des parents (puisque le groupe de termes présenté faisait référence à l'intervention de ces acteurs dans le corpus), la deuxième les a opposés selon le facteur 2. Ceci permet de mettre en évidence que l'opposition aux décrets inscriptions et mixité s'exprime différemment selon le type d'acteurs, les premiers ayant un discours exclusivement politico-législatif alors que les seconds font surtout référence aux difficultés et aux craintes générées par ces décrets.

V TABLEAUX ET FIGURES

5.1 Figures

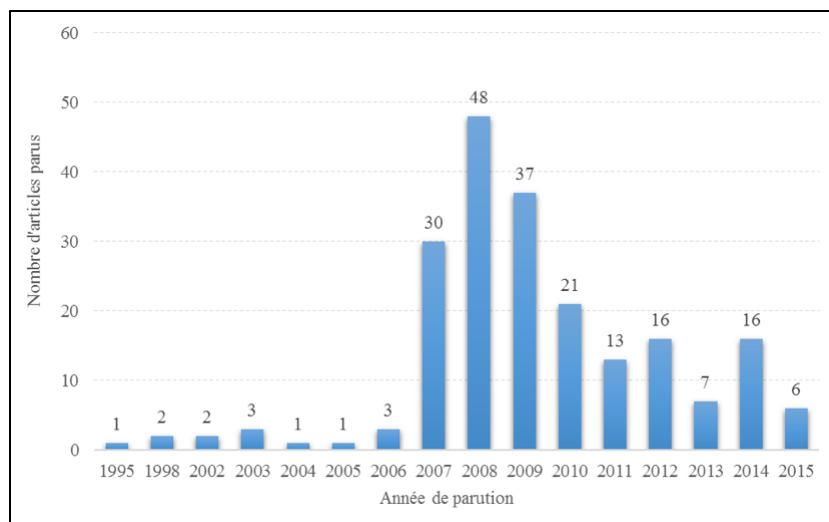


FIGURE 1: Nombre d'articles relevés sur la période 1995 – 2015

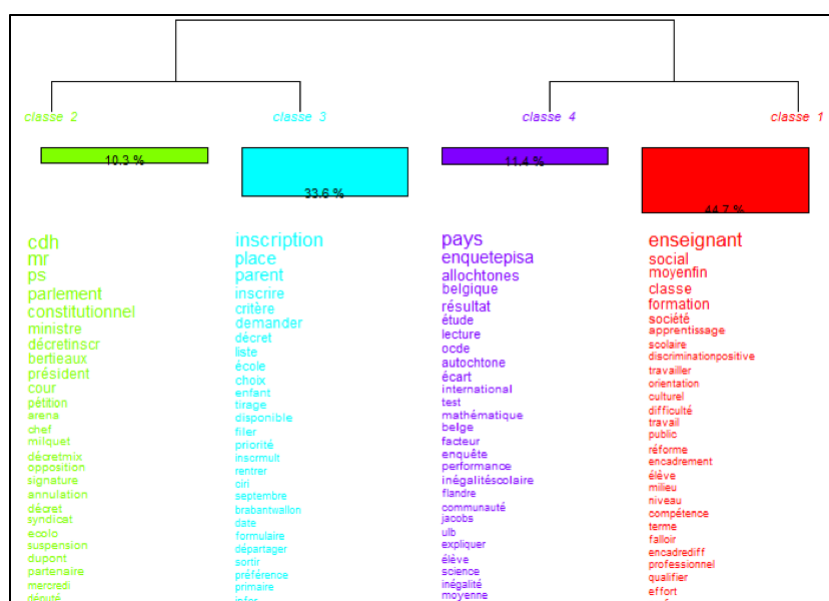


FIGURE 2: Résultats de la CHD

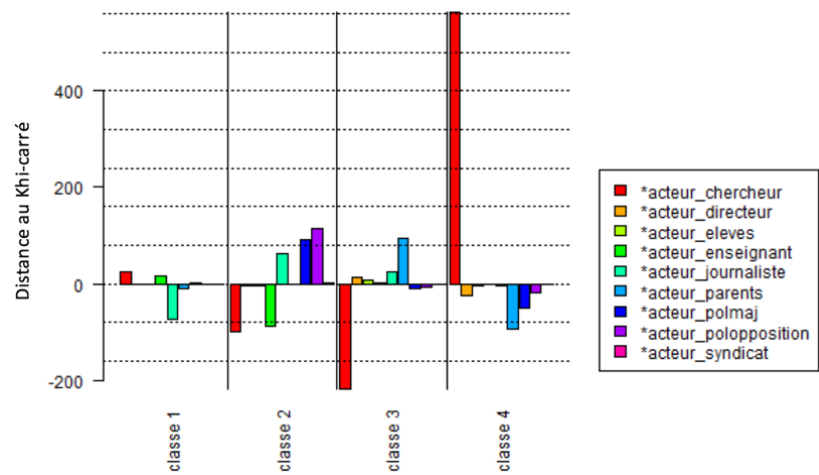


FIGURE 3: Projection de la variable « acteur » sur les classes de la CHD

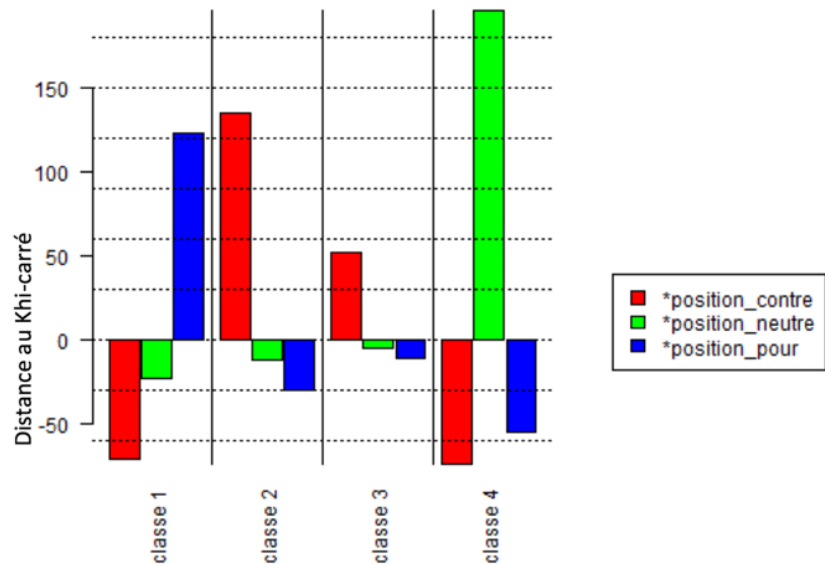


FIGURE 4: Projection de la variable « position » sur les classes de la CHD

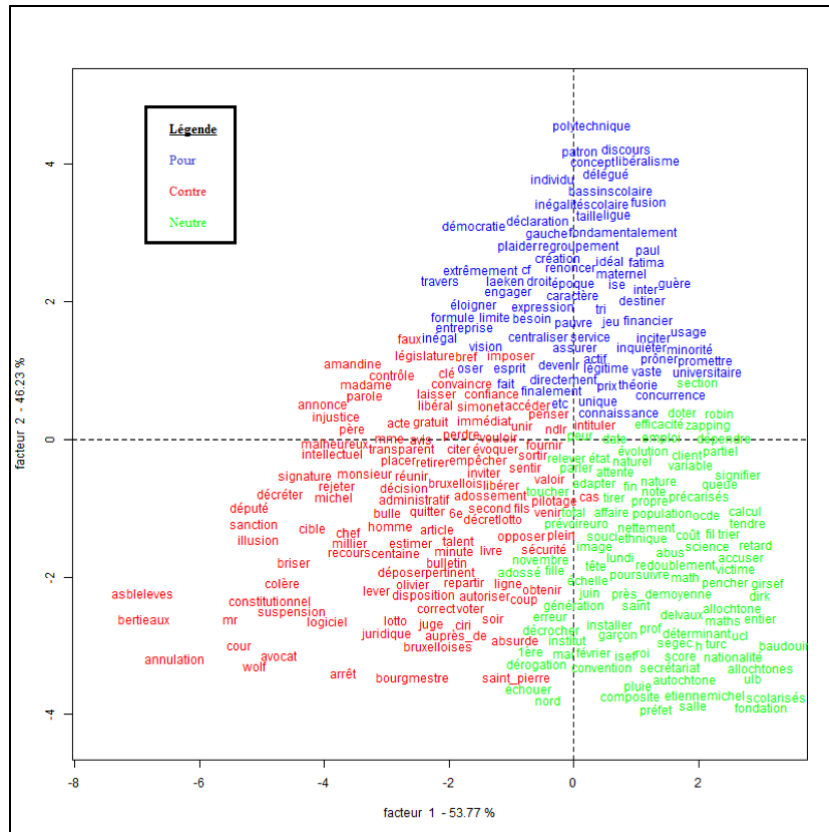


FIGURE 5: Résultats de l'AFC selon les positions des acteurs

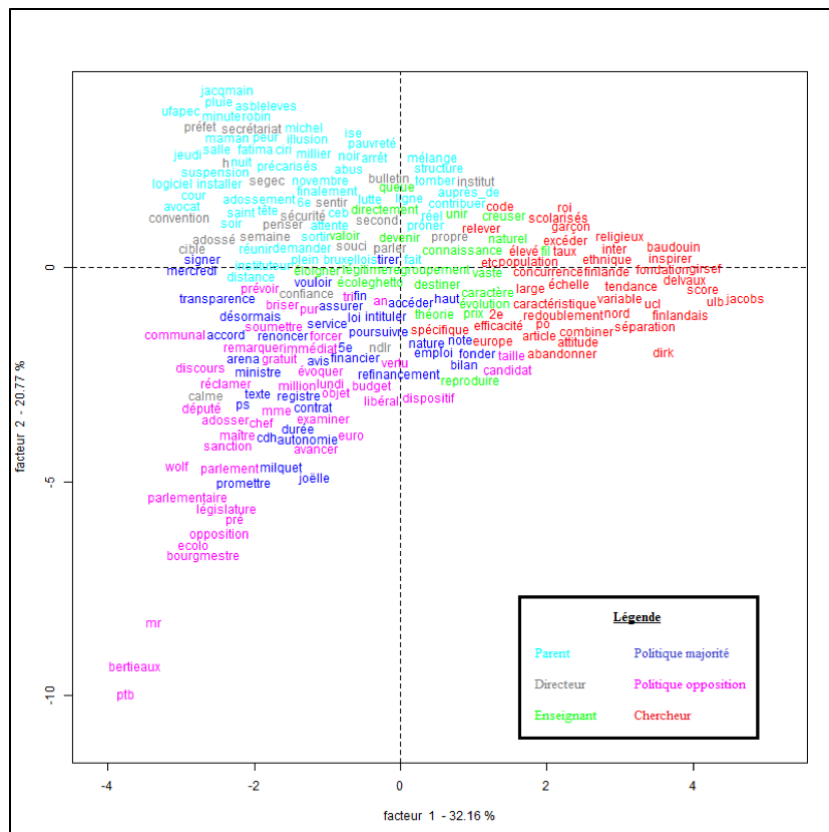


FIGURE 6: Résultats de l'AFC selon les acteurs

VI CONCLUSION ET RÉFÉRENCES

6.1 Discussion et conclusion

La ségrégation scolaire est un phénomène particulièrement présent en Belgique francophone (Demeuse et Baye, 2008a). Ce constat, mis en évidence par de nombreuses recherches (Lafontaine et Monseur, 2011; Littré et al., 2009; Monseur et Crahay, 2008), et mis sur la scène publique par l'intermédiaire de la puissance de communication autour des enquêtes PISA (Cattou et al., 2009; Lafontaine et Baye, 2012), est un fait accepté par la plupart des acteurs de ce système éducatif. C'est, entre autres, ce qui a poussé les responsables politiques à engager des réformes visant à lutter contre cette ségrégation depuis la moitié des années 2000. Pourtant, la Belgique francophone est aussi un système éducatif où la liberté du choix de l'école est un droit fondamental, inscrit dans la constitution, accepté et défendu par un grand nombre d'acteurs et qui est de nature à accentuer cette ségrégation. Ce contraste a entraîné de grosses difficultés quant à l'acceptation des réformes entreprises car elles s'attaquaient à cette liberté de choix (Delvaux et Maroy, 2009).

Connaissant l'importance de l'opinion publique quand il s'agit de faire passer des réformes visant une plus grande mixité sociale (CNETSCO, 2015), cette recherche a eu pour but de faire la synthèse des positions tenues par les différents acteurs du système éducatif vis-à-vis de la ségrégation scolaire, qui s'est muée, par la force des choses, en une synthèse des positions vis-à-vis des décrets inscriptions et mixité. En effet, comme l'a montré l'une des analyses, on ne trouve pas trace, dans le corpus constitué, de termes faisant référence à une idéologie qui serait opposée à la mixité sociale.

Mais, alors, qu'a permis de mettre en évidence notre analyse de presse quant à la position des acteurs du système éducatif vis-à-vis de la ségrégation scolaire, ou plutôt vis-à-vis des décrets inscriptions et mixité ?

Premièrement, la forte concentration de productions écrites dans la période qui suit directement la mise en place des décrets témoigne d'un fort intérêt pour la liberté du choix de l'école en Belgique francophone (figure 1). Le fait qu'on ait vu des parents faire la file devant les écoles, créer une association visant la suppression des décrets, organiser la signature de pétitions dans ce sens et des politiques se déchirer sur cette question, et que toutes ces situations aient été massivement rapportées dans les médias, indique en effet l'importance de cette liberté pour une part des acteurs du système éducatif. La CHD permet d'ailleurs de détailler et d'affiner cette affirmation (figure 2). La classe 3 apparue dans celle-ci regroupe en effet les termes spécifiques aux décrets et ceux aux tensions qu'ils ont générées. Son importance quantitative (c'est la deuxième classe la plus importante en termes de segments de textes classés) indique d'une part sa forte présence dans les médias et donc la capacité des parents (ou en tout cas de certains parents) à faire valoir leur opinion, ce qui aura certainement influencé la réception et la compréhension des décrets d'une partie de l'opinion publique. D'autre part, cette même classe met en évidence que nous avons affaire ici à un public bien informé et qui maîtrise le contenu technique des réformes, confirmant les conclusions faites par Ferrara et Friant (2015a). Il faut néanmoins nuancer cette conclusion car ne sont représentés dans cette classe qu'une partie des parents, ceux étant contre les décrets (figure 3-4), qui n'est pas forcément représentative de l'ensemble des parents de Belgique francophone. Cette conclusion donne l'occasion pour d'autres recherches de définir à quel point et dans quelle proportion les parents sont opposés aux décrets, voire, de manière plus générale, à la mixité sociale. Cependant, étant donné la spécificité des médias écrits (Bourdieu

et Passeron, 1964; Pons, 2014), il serait intéressant de collecter ces informations après explication des décrets et de leur but via des interviews, à la manière du travail effectué par Van Zanten (2009).

La CHD a également permis d'observer qu'il existait une variété d'acteurs en faveur des décrets (la classe 1 étant la plus importante en termes de segments classés) et que ceux-ci appuyaient leur propos sur la nécessité de moyens financiers, l'organisation de politiques compensatoires ou d'un tronc commun polytechnique (figures 2, 3 4). Contenant des termes faisant référence aux difficultés vécues en classe du fait de l'existence d'une ségrégation scolaire, cette classe 1 est attachée à la classe 4, qui regroupe les termes issus du monde de la recherche. Il apparaît donc que, si les chercheurs sont les acteurs mettant en évidence et expliquent au grand public les défauts du système éducatif en Belgique francophone (et ailleurs), ils ne s'arrêtent pas à ce rôle et s'impliquent en proposant des alternatives, ce qui est assez congruent avec les observations d' Aubert-Lotarski et al. (2007). Plus étonnamment, en tous cas au regard des critiques souvent formulées à leur rencontre par les acteurs de terrain (voir par exemple Andriat (2013), les chercheurs sont proches dans leur discours des difficultés vécues par les acteurs « directs » du système (élèves et enseignants).

Et enfin, troisièmement, l'analyse factorielle selon les acteurs (figure 6) a permis de montrer que les acteurs opposés aux décrets ne l'étaient pas forcément pour les mêmes raisons. Alors que les politiques utilisent plutôt des termes faisant référence au cadre législatif, les parents, eux, sont plus centrés sur des considérations personnelles, mettant en avant leurs inquiétudes face au fait de « ne pas trouver de place » ou de ne pas obtenir l'école de leur choix.

Cependant, les spécificités de la presse écrite (Bourdieu, 1996; Pons, 2014), même en ayant recueilli un certain nombre de contributions issues de diverses associations, posent la question de la représentativité de certains groupes de la population (minorité, défavorisé, ...). En effet, si l'on trouve plus de contributions faisant état des files devant les écoles ou des inquiétudes vis-à-vis du nombre de places que de contributions où des parents se disent satisfaits des décrets et mettent en avant leurs qualités et bienfaits, cela ne nous signifie en aucun cas que cette opinion est partagée par la majorité des parents. Ceci nous amène à conclure que, bien qu'elle permette de dresser un panorama large et assez complet d'un cadre donné, l'analyse de presse, se centrant sur les groupes sociaux les plus enclins à s'y exprimer, ne peut, à elle seule, établir toute la vérité sur ce cadre.

Comme le remarquent Cattonar et al. (2009, p.14), « il ne s'agit pas de se poser la question de savoir si les propos [des acteurs] en question sont « fiables » ou non ; il s'agit plutôt de les comprendre et les interpréter notamment comme expression de la position qu'ils occupent dans un contexte dont ils ne maîtrisent pas nécessairement réflexivement tous les paramètres ». Dès lors, si le but de cette recherche était de faire la synthèse des positions des acteurs vis-à-vis de la ségrégation scolaire en vue de permettre une meilleure compréhension de ceux-ci pour, à terme, établir un dialogue visant la mise en place de réformes acceptées par tous, il paraît essentiel que l'analyse de presse soit complétée par d'autres types de recherche de façon à n'exclure aucune catégorie de personnes ni à n'omettre aucun détail de raisonnement.

Il n'en reste pas moins que l'analyse de la presse écrite au moyen des outils de contextualisation que fournit l'analyse lexicométrique a permis d'étudier cet espace social constitué autour de la question de la mixité sociale à l'école et des mesures mises en place pour y parvenir. Nous avons ainsi pu, grâce à ces outils, positionner les acteurs les uns par rapport aux autres en référence à différentes positions et axes structurant le champ. En ce sens, ce type de recherche et les

résultats qu'elle produit gardent toute leur pertinence et permettent de poursuivre un programme de recherche initié par Pierre Bourdieu et ses collègues et décrit par Lebaron et Roux (2014, p.109) :

"Il s'agit de montrer la structure d'un champ ou plus largement la configuration spécifique d'un espace social ; d'étudier des sous-espaces dans un espace social global et mettre au jour leur structuration spécifique ; d'expliquer les pratiques sociales et les prises de position en les rapportant à la structure du champ ; d'étudier la dynamique de celui-ci, ce que la classification euclidienne, l'usage approprié des éléments supplémentaires et des facteurs structurants peut permettre."

Nul doute que le développement d'outils utilisables par tous les chercheurs, tels qu'IRaMuTeQ ainsi que la disponibilité grandissante en ligne de toute une série d'informations (les articles de presse, mais aussi les documents produits par des associations, par des établissements scolaires, ou encore les traces des débats sur des questions éducatives laissées sur des forums ou réseaux sociaux) permettent aujourd'hui aux chercheurs qui le souhaitent d'apporter leur contribution à la poursuite de ce programme.

Références

Andriat F. (2013). *Les profs au feu et l'école au milieu*. Bruxelles : La Renaissance du Livre.

Aubert-Lotarski A., Demeuse M., Derobertmasure A., Friant N. (2007). Conseiller le politique : des évaluations commanditées à la prospective en éducation. *Les Dossiers des Sciences de l'Éducation* 18, 121–130.

Bourdieu P. (1996). *Sur la télévision. Suivi de l'emprise du journalisme*. Paris : Raisons d'agir.

Bourdieu P., Passeron J.-C. (1964). *Les héritiers : Les étudiants et la culture*. Paris : Les Editions de Minuit.

Cattonar B., Mangez E., Delvaux B., Mangez C., Maroy C. (2009). Réception, usage et circulation au niveau national d'un instrument supranational de régulation basé sur la connaissance : les enquêtes PISA. Le cas de la Communauté française de Belgique. Technical Report Project KNOWandPOL, orientation 3, WP 12, UCL, Louvain-la-Neuve.

CNESCO (2015). *Mixités sociales et scolaire à l'école : agir, impliquer, informer. Les préconisations du Cnesco*.

Delvaux B. (2006, July). Compétition entre écoles et ségrégation des élèves dans six espaces locaux européens. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation* (156), 63–73.

Delvaux B., Maroy C. (2009). Débat sur la régulation des inscriptions scolaires en Belgique francophone : où se situent les désaccords ? *Les Cahiers de Recherche du GIRSEF* (68).

Delvaux B., Serhadlioglu E. (2014). La ségrégation scolaire, reflet déformé de la ségrégation urbaine. Différenciation des milieux de vie des enfants bruxellois. *Les Cahiers de Recherche du GIRSEF* (100).

Demeuse M. (2005). La marche vers l'équité en Belgique francophone. In M. Demeuse, A. Baye, M. Straeten, J. Nicaise, et A. Matoul (Eds.), *Vers une école juste et efficace. 26 contributions sur les systèmes d'enseignement et de formation*, pp. 191–216. Bruxelles : De Boeck.

Demeuse M., Baye A. (2008a, October). Indicateurs d'équité éducative. Une analyse de la ségrégation académique et sociale dans les pays européens. *Revue française de pédagogie* (165), 91–103.

Demeuse M., Baye A. (2008b). Mesurer et comparer l'équité des systèmes éducatifs en Europe. *Education et Formations* 78, 137–149.

Dumay X., Dupriez V., Maroy C. (2010). Ségrégation entre écoles, effets de la composition scolaire et inégalités de résultats. *Revue française de sociologie* 51(3), 461–480.

Dupriez V. (2015). *Peut-on réformer l'école ?* Louvain-la-Neuve : De Boeck.

Duru-Bellat M., Mons N., Suchaut B. (2004). Organisation scolaire et inégalités sociales de performances. Les enseignements de l'enquête PISA. *Education & formations* 70, 123–131.

Fallery B., Rodhain F. (2007). Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique. Montréal, pp. 1–16.

- Fédération Wallonie-Bruxelles (2016). Le contexte – décret inscriptions – administration générale de l’enseignement – Fédération Wallonie-Bruxelles. En ligne.
- Felouzis G., Maroy C., Van Zanten A. (2013). *Les marchés scolaires : Sociologie d’une politique publique d’éducation*. Paris : Presses Universitaires de France.
- 5 Ferrara M., Friant N. (2015a). Analyse socio-historique de réformes éducatives en Belgique francophone à travers la presse : Rénovation de l’enseignement (1971) et Contrat pour l’Ecole (2005). *Relief* (50), 165–176.
- Ferrara M., Friant N. (2015b). Comprendre les réactions aux réformes en Belgique francophone à travers les médias écrits grâce à l’analyse lexicométrique avec le logiciel IRaMuTeQ. *Communication présentée aux 13es Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles*.
- 10 Friant N., Demeuse M., Aubert-Lotarski A., Nicaise I. (2008). En Belgique. Deux modes de régulation des effets d’une logique de quasi-marché. In M. Demeuse, D. Frandji, D. Greger, et J.-Y. Rochex (Eds.), *politiques d’éducation prioritaire en Europe : Conceptions, mises en œuvre, débats*, pp. 87–132. Lyon : INRP.
- Gouvernement de la Communauté française de Belgique (2005). *Contrat pour l’école*.
- Lafontaine D., Baye A. (2012). PISA, instrument ou témoin du changement : évolution des performances en lecture et des politiques éducatives dans cinq systèmes européens. *Education Comparée (nouvelle série)* 7, 59–101.
- 15 Lafontaine D., Monseur C. (2011). Quasi-marché, mécanismes de ségrégation sociale et académique. Une approche comparative. *Education comparée (nouvelle série)* 6, 69–90.
- Lebaron F., Roux B. L. (2014, February). Géométrie du champ. *Actes de la recherche en sciences sociales* (200), 106–109.
- 20 Lessard C., Carpentier A. (2015). *Politiques éducatives : la mise en œuvre*. Paris : Presses Universitaires de.
- Litré F., Demeuse M., Derobertmasure A., Friant N., Nicaise I. (2009). Briser les murs : rompre avec la ségrégation dans l’enseignement. *Une école réellement juste pour tous ! Seize pistes de réforme et d’action*, 161–194.
- Marchand P. (2014). Analyse avec IRaMuTeQ de dialogues en situation de négociation de crise : le cas Mohammed Mehra. *Communication présentée aux 12es Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles, Paris*.
- 25 Maroy C. (2004). Peut-on conclure à propos des effets du redoublement ? *Revue française de pédagogie* 148, 11–23.
- Maroy C., Mangez C. (2008, July). Rationalisation de l’action publique ou politisation de la connaissance ? *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation* (164), 87–90.
- 30 Marty E., Marchand P., Ratinaud P. (2013). Les médias et l’opinion. Éléments théoriques et méthodologiques pour une analyse du débat sur l’identité nationale. *Bulletin de Méthodologie Sociologique* 117(1), 46–60.
- Mons N., Pons X. (2013, August). Pourquoi n’y a-t-il pas eu de « choc PISA » en France ? Sociologie de la réception d’une enquête internationale (2001-2008). *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation* (182), 9–18.
- 35 Monseur C., Crahay M. (2008). Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires : une comparaison internationale. *Revue française de pédagogie* 164, 55–66.
- OCDE (2004). *Variation de la performance des élèves entre les établissements et impact du milieu socio-économique*. In OCDE. *Apprendre aujourd’hui, réussir demain : Premiers résultats de PISA 2003*.
- Paillé P., Mucchielli A. (2012). *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- 40 Pons X. (2014, September). Introduction. *Revue internationale d’éducation de Sèvres* (66), 23–30.
- Ratinaud P., Marchand P. (2012). Application de la méthode ALCESTE aux « gros » corpus et stabilité des « mondes lexicaux » : analyse du « CableGate » avec IRAMUTEQ. *Communication présentée aux 11es Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles, Liège*.
- Reinert M. (2008). Mondes lexicaux stabilisés et analyse statistique de discours. *Communication présentée aux 9es Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles, Lyon*.
- 45 Salone J.-J. (2013). Analyse textuelles avec IRaMuTeQ et interprétations référentielles des programmes officiels de mathématiques en quatrième. *Sciences-Croisées* 13, 1–13.
- Van Zanten A. (2009). Le choix des autres. Jugements, stratégies et ségrégations scolaires. *Actes de la recherche*

A ANNEXE 1 : LISTE DES ASSOCIATIONS RETENUES

- APED : l'Appel Pour une Ecole Démocratique est une association composée principalement d'enseignants (mais pas exclusivement). Elle milite en faveur d'une école pour tous, contre les ségrégations et inégalités scolaires ;
- ELEVeS : Ecoles Libres Efficaces Vivantes et Solidaires est une association, composée essentiellement de parents d'élèves, connue pour s'être opposée au décret inscriptions en portant l'affaire en justice ;
- Enseignons.be : site Internet tenu par quelques enseignants. Conçu au départ comme une plateforme d'échange entre enseignants (préparation de leçon, conseil pédagogique, ...), il rassemble aussi de nombreux articles d'actualités sur le monde de l'éducation ;
- Entrées Libres : le magazine officiel de l'enseignement catholique. Mensuel contenant un dossier plus complet sur un sujet précis une fois sur deux, il aborde des sujets variés qui tournent autour de l'éducation (langues anciennes, leadership des directions, maltraitance, ...)
- FAPEO : la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel rassemble les associations de parents qui existent au sein des différentes écoles du réseau de l'enseignement officiel ;
- Infor Jeunes : réseau de centres d'informations destinés à la jeunesse, il diffuse de l'information gratuitement pour la mettre à disposition de tous. L'antenne Infor Jeunes Laeken s'est fait connaître pour sa campagne d'information autour (et en faveur) du décret inscriptions ;
- Itinera : service d'étude qui centre ses analyses sur des questions sociales (création de richesse, bonne gouvernance, inclusion démocratique), il produit des rapports qui abordent notamment l'enseignement et les politiques éducatives ;
- Le Ligueur : magazine officiel de la Ligue des familles, qui entend défendre les intérêts des parents via des analyses, des prises de positions, il publie des informations sur la société, l'éducation, etc., à raison de 24 numéros par an ;
- SeGEC : le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique est une association regroupant 800 pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique. Ses missions sont de représenter le réseau et d'offrir un ensemble de service à ses membres (juridique, gestion économique, ...)
- UFAPEC : l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique est l'homologue de la FAPEO pour le réseau d'enseignement libre confessionnel.